

Procédure de contrôle de l'égalité salariale auprès d'entités subventionnées par le Service de l'action sociale

1 Choix des entités

- L'OCEF détermine un échantillon d'entités à contrôler en réalisant une sélection basée sur le risque parmi celles qui ont obtenu une subvention par le SAS.
- L'OCEF notifie le SAS des entités sélectionnées.

2 Information des entités

- L'OCEF et le SAS informent les entités par écrit qu'elles vont être soumises à un contrôle qui sera exécuté par des spécialistes externes à l'administration.
- Les entités concernées reçoivent un premier questionnaire à remplir.

3 Analyse de l'égalité salariale

- L'OCEF charge le CCES et un ou une spécialiste d'analyser l'égalité salariale selon la procédure standard du BFEG.
- Le ou la spécialiste contacte l'entité qui lui fournit les informations et données nécessaires à l'exécution de l'analyse.
- Le ou la spécialiste et le CCES vérifient la plausibilité des données.
- Le ou la spécialiste effectue l'analyse de l'égalité salariale et rédige un rapport standardisé.

4 Communication du résultat

- Le CCES examine le déroulement du contrôle et le résultat de l'analyse, avant de remettre le rapport à l'OCEF.
- L'OCEF envoie à l'entité et au SAS le résultat de l'analyse.

5 Clôture du contrôle

En cas de réussite:
Si les critères de l'égalité salariale sont respectés, l'OCEF finalise le contrôle.

Procédure en cas d'échec:
L'entité a la possibilité de procéder à des mesures correctives et de fournir une preuve qualifiée. Cette preuve est le résultat d'une nouvelle analyse Logib par un ou une spécialiste reconnue à la charge de l'entité.
En l'absence de preuve qualifiée, un délai supplémentaire peut être accordé. Si la situation n'est pas régularisée, le SAS peut prendre des mesures proportionnées, y compris sur le financement accordé.

OCEF : Office cantonal de l'égalité et de la famille
BFEG: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
SAS : Service de l'action sociale
CCES: Centre de compétences romand pour le contrôle de l'égalité salariale

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Office cantonal de l'égalité et de la famille